

Le 4 Mai 2017

Objet : Règlements sur les vaccinations du lycée

The *Pennsylvania Department of Health* a publié de nouvelles réglementations sur la vaccination scolaire. Ces révisions entrent en vigueur en août 2017 et auront un impact sur tous nos lycéens. Bien que beaucoup de nos élèves aient toutes les vaccinations nouvellement requises, beaucoup d'autres auront besoin de vaccinations supplémentaires. Voici les nouvelles conditions :

Les élèves de TOUS les niveaux doivent avoir :

- 4 doses anti-tétanos, diphtérie et coqueluche acellulaire, 1 dose après le 4^{ème} anniversaire ;
- 4 doses anti-polio, 1 dose après le 4^{ème} anniversaire ;
- 2 doses anti-rougeole, oreillons et rubéole (MMR) ; les 2 doivent avoir été prises après le 1^{er} anniversaire ;
- 2 doses anti-varicelle ou une évidence d'immunisation, les deux après le 1^{er} anniversaire ;
- 3 doses anti-hépatite B.

Vaccinations supplémentaires obligatoires pour les Niveaux 7 à 12 :

- 2 doses de conjugué méningococcique (*meningococcal conjugate - MCV*). Première dose entre 11 et 15 ans d'âge, la deuxième dose à 16 ans ou à l'entrée au Niveau 12. Si la première dose a été administrée à 16 ans ou plus, seulement une dose d'anti-tétanos, diphtérie et coqueluche acellulaire est requise.

Nous demandons à ce que tous les élèves aient terminé ces vaccinations au début de l'Année Scolaire 2017/18 ou seront sous la garde d'un médecin avec un plan pour les compléter. À votre retour au lycée à l'automne, veuillez fournir à l'infirmière une copie de toutes les vaccinations mises à jour.